VOTRE SALAIRE SERA INDEXÉ À PARTIR DU 01.01.2024

HORTICULTURE
FLORICULTURE
CP145(.01)

SOLIDE & SOLIDAIRE VOTE FGTB HORVAL

+1,83%

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS
PROCHAINE INDEXATION AU 01/07/2024 OU 01/01/2025

FGTB Horval

Ouvriers permanents

INDEXATION : +1,83%

Base : 38h - à partir du 01/01/2023 - montants en euro

FLORICULTURE *	BASE	5 ANS	10 ANS	15 ANS	20 ANS	25 ANS	30 ANS	35 ANS	40 ANS
catégorie 1	€ 13,12	€ 13,19	€ 13,25	€ 13,32	€ 13,38	€ 13,45	€ 13,51	€ 13,58	€ 13,64
catégorie 2	€ 13,43	€ 13,50	€ 13,56	€ 13,63	€ 13,70	€ 13,77	€ 13,83	€ 13,90	€ 13,97
catégorie 3	€ 13,61	€ 13,68	€ 13,75	€ 13,81	€ 13,88	€ 13,95	€ 14,02	€ 14,09	€ 14,15
catégorie 4	€ 14,30	€ 14,37	€ 14,44	€ 14,51	€ 14,59	€ 14,66	€ 14,73	€ 14,80	€ 14,87
catégorie 5	€ 14,95	€ 15,02	€ 15,10	€ 15,17	€ 15,25	€ 15,32	€ 15,40	€ 15,47	€ 15,55

* Pour le travail de nuit, il y a un supplément de 15%.

MINEURS D'ÂGE

Age	18	17	16
Pourcentage	100%	85%	70%

Prime pouvoir d'achat

A PARTIR DE 2016

OUVRIERS HORTICOLES RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: 01/07

Montant: TP: € 70,06 / T Part. ou période de référence incomplète: pro rata

convertible en un avantage équivalent avant le 01/05 de l'année en cours via CCT

Vêtements de travail

OUVRIERS HORTICOLES RÉGULIERS

€ 4,64/semaine

Prime syndicale

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: à partir du mois de décembre qui suit la période de référence

Montant

ouvriers réguliers qui ont payé la cotisation pendant toute la période de référence: € 145

ouvriers réguliers qui n'ont pas payé la cotisation pendant toute la période de référence: pro rata

Formation ou congé ouvriers âgés

FORMATION OU CONGE POUR OUVRIERS AGES	
≥ 45 ans et 10 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	1 jour
≥ 50 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	2 jours
≥ 55 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	3 jours

Ecocheques

SEULEMENT OUVRIERS HORTICOLES RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: décembre suivant la période de référence

Montant: TP: € 250 / Pro rata du nombre d'heures travaillées (TP)

ou année travail incomplète par mois 1/12

convertible en un avantage équivalent via CCT

Sécurité d'existence

EN CAS DE CHOMAGE PARTIEL

GENRE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE	PAR JOUR
Pas de condition d'ancienneté, illimité dans le temps: chômage temporaire intempéries, causes économiques, raison technique	€ 3,00
Chômage temporaire causes économiques ET 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	€ 5,00
Pas de condition d'ancienneté, limité dans le temps pour la durée du force majeure: chômage temporaire force majeure	€ 5,65

EN CAS DE MALADIE

A partir de 5 ans de service dans le secteur et après la période de rémunération garantie

ANCIENNETÉ	MONTANT	PERIODE
≥ 5 et < 10 ans	€ 5,65 par jour	max. 13 semaines
≥ 10 et < 20 ans	€ 7,91 par jour	max. 26 semaines
≥ 20 ans	€ 10,17 par jour	max. 34 semaines

ER : A. Detemmerman, FGTB Horval, Rue des Alexiens 18, 1000 Bruxelles

DÉFENDRE L'INDEX